



**FEDERATION  
DES CAISSES A SAVON  
F.C.A.S**

**RÉGLEMENT TECHNIQUE  
FRANÇAIS**

**CA 22 Décembre 2025**





## SOMMAIRE

<b>1. REGLEMENT TECHNIQUE FISD .....</b>	<b>3</b>
<b>2. REGLEMENT TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE.....</b>	<b>3</b>
2.1 RAPPEL .....	3
2.2 FORMULES PROMOTIONS ET LOISIR .....	3
2.2.1 Objectifs .....	3
2.2.2 Règles techniques communes aux catégories promotion et loisir.....	4
2.2.3 Formule Promotion.....	5
2.2.4 Formule Loisir.....	5
<b>3. CATEGORIE C9 .....</b>	<b>5</b>
<b>4. AUTRES CATEGORIES REGIONALES .....</b>	<b>6</b>
<b>5. DEROULEMENT D'UNE COURSE REGIONALE.....</b>	<b>6</b>
<b>6. MODIFICATIONS DU REGLEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS.....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 1 .....</b>	<b>7</b>
<b>ANNEXE 2 .....</b>	<b>8</b>
<b>ANNEXE 3 .....</b>	<b>10</b>

## 1. REGLEMENT TECHNIQUE FISD

Pour les caisses à savon des catégories C1 à C4 Sport, C5 side-car, C6 bob-car, C7 carrioli, C8 kart adulte, C9 kart junior et C10 skeleton, la Fédération des caisses à savon a décidé d'appliquer le règlement technique Européen FISD. Ces 10 catégories sont regroupées sous le nom de formule « sport ».

Les règles techniques votées au niveau européen en fin d'année s'appliquent en France l'année suivante.

Certaines spécificités françaises requièrent un règlement technique complémentaire qui se substitue ou s'ajoute au règlement technique FISD.

Ce règlement complémentaire ne s'applique que sur les courses françaises (comité et championnat de France). Les courses organisées par la FISD, c'est-à-dire le championnat d'Europe et les coupes d'Europe, sont réalisés en suivant uniquement le règlement technique FISD.

Vous trouverez dans ce document uniquement les spécificités françaises.

Ce règlement est commun aux comités régionaux qui ont la possibilité de le compléter pour l'organisation des courses qu'ils mettent en place.

## 2. REGLEMENT TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE

### 2.1 RAPPEL

L'activité caisses à savon s'est développée au cours des trente dernières années autour de l'organisation de courses.

En ce qui concerne la conception et la construction des caisses elles-mêmes, certains choisissent la « *formule sport* », d'autres la « *formule promotion et loisir* ».

La formule promotion est plus souple en ce qui concerne la conception de la caisse. Par ailleurs elle favorise la participation de plusieurs enfants ou jeunes puisqu'elle s'adresse non plus à un seul pilote comme la formule sport, mais à un équipage : un pilote, des pousseurs, les rôles pouvant (ou devant, dans certains cas) être interchangeables. Mais le fait que des équipages de cette catégorie participent à des courses oblige à prévoir des équipements semblables à ceux qui sont utilisés dans la formule sport : arceau de sécurité, harnais, direction et freinage performants...

C'est pour veiller à la sécurité des pilotes que la Fédération des caisses à savon propose des normes de construction et le règlement technique présentés dans ce document.

*Il n'est pas obligatoire de passer par la formule Promotion ou loisir pour accéder à la formule Sport. La qualification dans l'une ou l'autre de ces formules est de la responsabilité des clubs et des responsables légaux. En cas de litige, le comité régional sera appelé à arbitrer. De la même façon, les jurys de course sont habilités à faire concourir en formule Sport une caisse Promotion qui aurait notoirement été transformée pour figurer dans cette catégorie, alors que sa conception générale lui permettrait d'être inscrite en formule Sport (par exemple l'ajout d'éléments afin de dépasser la longueur, la largeur maximum de la formule Sport, l'ajout de poids, ...).*

*Le passage d'une formule à l'autre ne peut intervenir en cours d'année.*

### 2.2 FORMULES PROMOTIONS ET LOISIR

#### 2.2.1 Objectifs

Valoriser la pratique d'activités sportives et techniques permettant à chaque participant d'acquérir des savoir-faire (construction – pilotage), des connaissances (notions de technique et de mécanique) qu'il pourra réinvestir plus tard. Donner toute leur importance aux activités enfance-jeunesse, quel que soit le cadre dans lequel elles s'exercent (activités familiales, activités collectives).

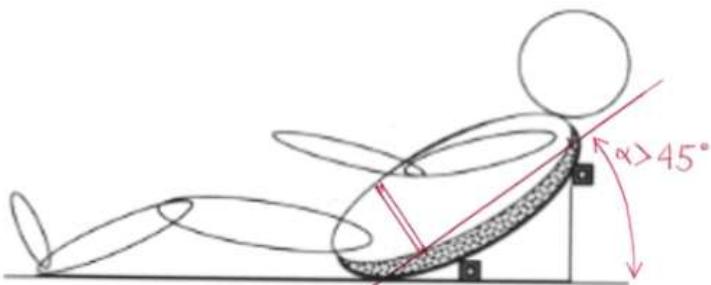
## 2.2.2 Règles techniques communes aux catégories promotion et loisir

Tous litiges sur l'évaluation du caractère loisir de la caisse sera évalué par le jury de course du CDF.

<b>Règles techniques</b>		<b>Remarques</b>
Longueur maximum	2,70 m	
Largeur maximum « hors tout »	1,5 m	
Garde au sol maximum	0,25 m	
Garde au sol minimum (conseiller)	3,5 cm	
Roues équipées de pneus gonflables	Pression maxi. de 4,9 bars	Doit pouvoir être mesurée au départ
Diamètre maximum des roues	0,65 m	
Empattement minimum	0,90 m	
Voie minimum	0,50 m	
Freinage obligatoire	Sur 2 roues au moins	
Direction (1)	Volant fermé	
Arceau au-dessus de la tête du pilote	10 cm	Arceau conforme au règlement général FISD
Protection latérale minimum au-dessus de l'assise du siège	20 cm	
Utilisation de pièces roulantes conçues exclusivement pour la caisse à savon (jantes, moyeu, disques de frein, châssis, carrosserie)	Interdite Pas de pièces de fabricant type Greenmamba, sejkora, Kremer, Dagani, etc... Pas de carrosserie ne laissant apparaître que le casque du pilote. Pas de bulle.	Utilisation autorisée de pièces standards pour scooter, vélo, quad, kart, remorque, voiturette, ULM...

En plus des caractéristiques obligatoires citées dans le tableau ci-dessus, cinq (5) critères sont listés dans le tableau suivant et au moins trois (3) doivent être respectés pour que la caisse soit classée en Loisir ou Promotion :

Carrosserie, châssis et assise	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Carrosserie de fabrication « maison »</li> <li>2. Aucune roue entièrement couverte par la carrosserie</li> <li>3. Inclinaison du dossier du siège supérieure à 45° par rapport à l'horizontale (voir schéma ci-dessous)</li> <li>4. Freinage sur 2 roues uniquement</li> <li>5. Pas de suspension</li> </ol>	<b>Au moins trois (3) de ces cinq (5) critères doivent être respectés.</b>
--------------------------------	--	--



L'inclinaison du siège se mesure dans son plan médian. Deux points de contact, l'un au niveau de la ceinture du pilote et l'autre à la base de son cou, détermine une droite qui fait un angle d'au moins 45° par rapport à l'horizontal.

Toutes les caisses à savon Sports doivent respecter les règles de construction du règlement technique général Européen FISD.

### 2.2.3 Formule Promotion

La formule Promotion s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans. Elle est divisée en trois catégories :

Le classement dans une catégorie se fait à partir de l'année de naissance.

Catégorie	Age	Poids maximum
C1P	Dans l'année des <b>6 ans</b> jusqu'à <b>9 ans</b>	90kg caisse seule
C2P	Dans l'année des <b>10 ans</b> jusqu'à <b>13 ans</b>	90kg caisse seule
C3P	Dans l'année des <b>14 ans</b> jusqu'à <b>17 ans</b>	90kg caisse seule

Dans tous les cas, pour les participants n'ayant pas atteint la majorité légale, la signature des parents sera exigée sur la licence.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Dans certains cas, pour les jeunes, une poussée est admise.

La formule Promotion est prévue pour accueillir les équipages ou clubs qui débutent dans cette activité ou dont les moyens (techniques et financiers) ne permettent pas la construction de caisses répondant à toutes les règles de la formule Sport ou à des personnes souhaitant participer en loisir uniquement.

Dans les catégories C1, C2, C3 promotion, les équipages sont composés de trois pilotes. La catégorie retenue pour l'équipage est celle du plus âgé des trois pilotes. Les pilotes doivent être interchangeables d'une manche à l'autre.

Dans les courses régionales et au championnat de France, le changement de pilote à chaque manche est obligatoire pour les catégories C1P, C2P, C3P.

Les catégories C1P, C2P, C3P ne partent pas du tremplin. Le règlement de chaque course définira si les promotions peuvent être poussées ou non.

### 2.2.4 Formule Loisir

La formule Loisir s'adresse aux adultes de 18 ans et plus. Il n'y a qu'une catégorie appelée C4L.

Catégorie	Age	Poids maximum
C4L	A partir de l'année des <b>18 ans</b>	120 kg caisse seule

La catégorie C4 Loisir a un seul pilote par caisse.

La catégorie C4 Loisir part du tremplin.

## 3. CATEGORIE C9

En France, la catégorie C9 est divisée en 2 catégories différentes :

C9Jeune : De 6 à 9 ans

C9 Ado : De 10 à 15 ans

Le règlement technique C9 Kart junior FISD reste applicable à ces deux catégories.



## 4. AUTRES CATEGORIES REGIONALES

Les comités régionaux ont la possibilité de créer d'autres formules : simplifiées, folkloriques...

La catégorie folklorique entre dans le cadre du règlement technique national.

L'annexe 1 constitue le règlement technique à minima applicable par les Comités régionaux pour la catégorie folklorique.

Attention les caisses folkloriques ne doivent pas être chronométrées

## 5. DEROULEMENT D'UNE COURSE REGIONALE

Les courses régionales se déroulent sous la responsabilité des Comités régionaux.

Ces comités veillent à l'application des règlements établis par la fédération des caisses à savon et s'assure que la course se déroule en toute sécurité selon la convention établie avec l'organisateur.

L'annexe 2 donne un exemple pour l'organisation d'une course régionale avec des caisses promotion, loisirs ou sports.

## 6. MODIFICATIONS DU REGLEMENT TECHNIQUE FRANÇAIS

Lorsqu'ils le jugent utile, les pilotes peuvent proposer des modifications ou des compléments de tel ou tel article du règlement technique. Les suggestions seront faites en utilisant la fiche ci-dessous.

Cette fiche doit être renvoyée à la fédération avant le 30 octobre de l'année pour être traitée lors de l'assemblée générale de la Fédération.

Un modèle de fiche est joint en annexe 3.

## ANNEXE 1

### REGLEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CAISSE FOLKLORIQUE

**Pour pouvoir participer à une course, pour vous et votre caisse il faut :**

- Être âgé d'au moins 10 ans (6 ans pour les licences annuelles) dans l'année pour les pilotes et 6 ans pour les passagers
- Un plancher en entier sous le pilote et le copilote
- 4 ou 3 roues (roue de voiture interdite), une direction avec un minimum de jeu
- Pas d'angles saillant et rien de coupant pour protéger pilote et public,
- Un ou des sièges bien fixés avec dossier bien fixé également.
- De très bons freins avec une commande sécurisée (si seulement 2 roues sont freinées les mettre sur les roues arrière),
- 1 sangle, d'environ 1m50 et d'une capacité d'environ 1tonne et munie de 2 mousquetons solides pour être tracté lors des remontées »
- 2 anneaux de traction fixés l'un à l'avant et l'autre à l'arrière de la caisse
- Ne pas utiliser une voiture à moteur dont on aurait uniquement enlevé le moteur,
- que le poids de la caisse seule ne dépasse pas 150 kg, que la largeur de la caisse ne dépasse pas 1m50 et que sa longueur ne dépasse pas 3m00.
- L'installation de lest solide ou liquide est interdite. Pour les caisses type « camion de pompier », le volume d'eau est limité à 10 litres et doit être fixé solidement.
- Ne pas utiliser de véhicules avec un moteur à l'arrêt (quad, karting, etc..) et/ou avec un réservoir de carburant même vide,
- Pour des besoins d'éclairage ou de sonorisation uniquement, utilisation seule de batteries sèches.

**Le comité régional organisateur ou co-organisateur se réserve le droit de refuser toute caisse qui ne présenterait pas des critères de sécurité suffisants.**

Pour toutes les personnes montant dans les caisses, il faut :

- 1 casque avec visière ou lunette de protection obligatoire, sans caméra
- Des gants fermés (pas de gants de cyclistes)
- Des vêtements longs couvrant l'ensemble du corps
- Des chaussures fermées couvrant tout le pied
- Une minerve est conseillée,
- Coudières et genouillères sont conseillées.

Pour l'encadrement de la caisse, nous vous laissons à votre imagination, bien sûr en essayant de faire du solide pour participer toute la journée et en restant dans des thèmes de bon aloi (Respect de la loi Evin et pas de caractère politique ou religieux).

**La catégorie folklorique n'est pas chronométrée.** Votre caisse folklorique est destinée à vous amuser et à amuser le public, pas à faire des records de vitesse. La catégorie « sport » vous accueillera volontiers pour « faire des temps ».

Le jour de la course, il vous faudra prendre une licence journée ou annuelle pour pouvoir être assuré par le comité organisateur.



## ANNEXE 2

### EXEMPLE DE DEROULEMENT D'UNE COURSE REGIONALE

#### 1. REGLEMENT DE COURSE

##### Autorisation préalable

L'organisateur doit rentrer en contact avec un comité régional de caisse à savon dépendant de la Fédération, qui lui expliquera toutes les démarches à suivre pour obtenir les autorisations administratives.

##### Le circuit

Le circuit accueillant une compétition de caisses à savon comprend une zone de départ, la piste proprement dite, une zone d'arrivée (ou de freinage).

La longueur de l'ensemble est d'au moins 300 mètres.

La largeur de la piste doit être au minimum de 2,50 mètres après mise en place des protections. La circulation doit être interdite sur cette longueur.

Si le circuit doit être ouvert à la circulation pendant la durée de la compétition cela doit pouvoir se faire à des horaires précisés à l'avance et sans danger pour les utilisateurs.

##### La piste

Elle est située sur un terrain en pente. Elle doit présenter une ou plusieurs courbes naturelles ou artificielles suffisamment larges.

Le pourcentage moyen de la pente doit être compris entre 4 et 12.

Des bottes de paille ou autres systèmes de protection doivent être placés devant les obstacles naturels existant en bordure de piste (arbres, panneaux de signalisation...) ainsi que dans les virages estimés dangereux.

La piste doit être séparée des circulations prévues pour le public par des barrières ou une alternance de banderoles et de barrières.

##### La sécurité

L'organisateur doit mettre en place à minima un point d'alerte et de premier secours.

Il doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile telle que définie dans l'arrêté du 20 octobre 1956.

Les pilotes participant à une compétition doivent disposer d'un certificat médical les autorisant à pratiquer cette activité ou avoir répondu négativement au questionnaire de santé « QS-SPORT ». Ils doivent avoir souscrit une assurance individuelle (risques corporels et responsabilité civile) sous la forme d'une licence annuelle ou journalière.

Pour les caisses n'ayant pas été homologuées aux contrôles techniques organisés en début de saison par les comités régionaux et pour les caisses ayant été modifiées depuis, un contrôle est effectué avant chaque course pour vérifier que l'équipement des pilotes et la conception des véhicules sont conformes au règlement technique de la fédération (direction et freinage en particulier).

Le public doit être isolé de la piste.

Des commissaires de piste (16 ans mini), désignés par l'organisateur sont placés sous l'autorité d'un directeur de course. Ils sont répartis tout le long de la piste, de telle façon qu'un commissaire puisse voir et entendre le commissaire qui le précède. Ils sont assistés d'adjoints dans des zones pouvant présenter



des risques de sortie de route ou dans des zones prévues pour la traversée de la piste par le public. Ils ont une tenue reconnaissable (brassards, chasubles) et sont munis d'un ou de plusieurs drapeaux.

À l'approche d'un véhicule de leur poste ils sifflent pour prévenir le public et le commissaire suivant.

En cas de sortie de piste le commissaire, signale l'incident en agitant un drapeau et vérifie que les commissaires placés de part et d'autre de son poste ont reçu le message. Avec ses adjoints, selon la nature de l'incident :

- Ils préviennent les services de sécurité et le directeur de course présents sur le circuit,
- Ils dégagent la caisse de la piste qu'ils remettent si nécessaire en état puis signalent que la course peut reprendre

Si un blessé doit être évacué par les secours, la course est neutralisée.

## 2. REGLES GENERALES

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.

Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.

Elle doit exclure tout pilote présentant un comportement altéré par l'absorption d'alcool ou de drogue.

Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement.

Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de vitesse.

Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course.

Une personne doit être prévue pour enregistrer les réclamations éventuelles qui sont soumises au jury de course.

Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions ou si elle n'a pas été chronométrée.

## 3. AMENAGEMENTS

### Départ

Le départ par tremplin concerne les catégories C1S C2S, C3S, C4S&L, C5, C6, C7, C8 et C9J&A.

Les normes techniques du tremplin (longueur, largeur, résistance) doivent correspondre aux normes des véhicules (longueur, largeur, poids et garde au sol).

### Arrivée

Elle doit être visualisée clairement. Après la ligne d'arrivée, une zone protégée comme le circuit (barrières, bottes de paille,...) doit être prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter.

## 4. PRIX - RECOMPENSES

A la suite du classement, l'organisateur peut récompenser les participants selon ses moyens.



F.C.A.S

Règlement technique français

CA 22 Décembre 2025

## ANNEXE 3

### FICHE DE PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT TECHNIQUE

NOM :	N° de licence
Prénom :	
Comité :	
Adresse	Téléphone

Modifications proposées

Article concerné :

Proposition :

Quelles raisons vous amènent à faire cette proposition